

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CHIAPPONI Marina
M. DERAMBUR Reynald

Pouvoirs de : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finances : Budget Réseau de chaleur : Décision modificative n°3

N°20251209-09

Rapporteur Madame le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin de permettre l'imputation correcte du remboursement du prêt du budget réseau de chaleur au budget général de la commune pour l'année 2025, selon les tableaux ci-dessous :

- En section de fonctionnement
 - Chapitre 67 – article 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion), diminution de 10 700 €
 - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement), augmentation de 10 700 €

- En section d'investissement
 - Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement), augmentation de 10 700 €
 - Chapitre 16 – article 1687 (autres dettes), augmentation de 10 700 €

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel Réseau de Chaleur approuvé le 11 février 2025 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 1^{er} décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget Réseau de Chaleur de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation	Diminution
67 / 6718	Autres charges exceptionnelles		10 700 €
023	Virement à la section d'investissement	10 700 €	
TOTAUX		10 700 €	10 700 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Article Chapitre / Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
021	Virement de la section de fonctionnement			10 700 €	
16 / 1687	Autres dettes	10 700 €			
TOTAUX		10 700 €	0	10 700 €	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025
Publié le : 10 décembre 2025

